

Recherche doctorale

Paysage dans l'action, paysage en action(s)



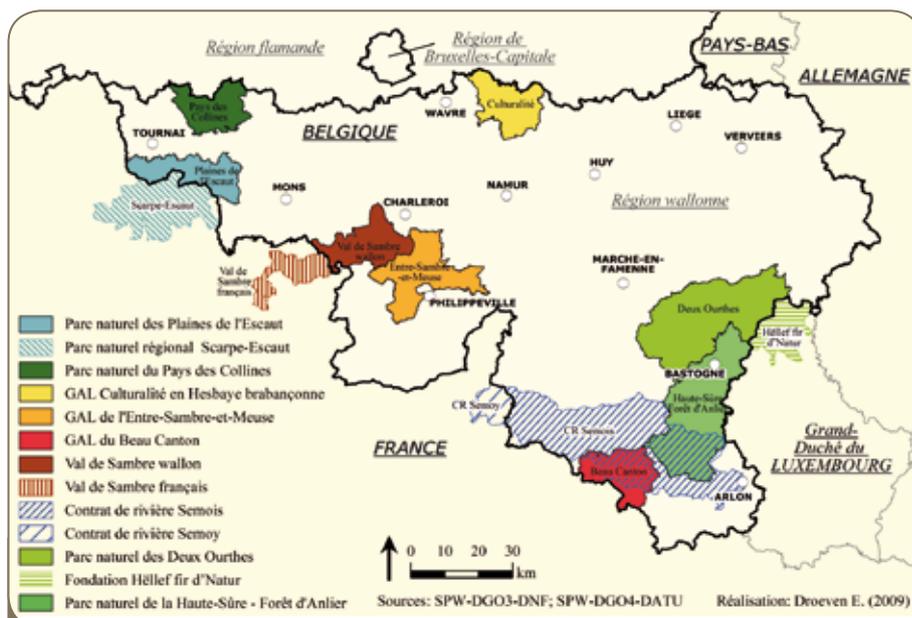
Emilie Droeven
Académie Wallonie-Europe.

Ingénieur agronome en aménagement du territoire (2001) et Docteure en Sciences agronomiques et ingénierie biologique (2010)

La thèse d'Emilie, commencée en octobre 2006 et défendue publiquement le 21 septembre 2010, s'intitule « Paysage dans l'action, paysage en action(s) ». Le promoteur est Claude Feltz, professeur au Département Forêts, Nature et Paysage à Gembloux Agro-Bio Tech.

Plus que jamais, le paysage est devenu une question de société, un véritable enjeu social et politique pour le développement territorial. Le paysage est un élément important de notre cadre de vie et de nos activités, il est support de la mémoire et de l'identité des habitants. C'est aussi l'image de marque d'un territoire et il peut, à ce titre, constituer une ressource favorable à l'activité économique. Enfin, le paysage est un outil d'analyse d'un espace, d'un territoire.

La recherche doctorale d'Emilie interroge les processus de construction de projets locaux de paysage menés récemment en Wallonie. L'objectif est de comprendre comment se construit l'action collective en matière de gestion des paysages, en élaborant un cadre de caractérisation et d'interprétation apte à rendre compte des processus observés. Emilie explique le point de départ de la thèse : « L'idée était de m'intéresser à la gestion des paysages à l'échelle locale, d'aller voir ce qui était en train de se faire, dans l'action. Mon intérêt portait sur la participation citoyenne et sa mise en œuvre en matière de paysage. Ce n'est pas seulement par la réglementation, mais aussi par la sensibilisation et la participation de la population que l'on répondra aux enjeux paysagers actuels. Mon intention était donc



Les neuf territoires wallons engagés dans un des projets pour le paysage étudiés dans la thèse

d'analyser comment fonctionnaient les projets et quels étaient les dispositifs participatifs mis en place. Petit à petit la réflexion a évolué et s'est élargie : comment les pratiques sociales et l'action redéfinissent la problématique paysagère ? »

La thèse s'inscrit dans une démarche de recherche-action où Emilie est partie prenante du processus qu'elle étudie. L'ap-

proche se veut holistique et inductive, c'est-à-dire qu'elle développe une vue d'ensemble des processus et que la réflexion chemine du particulier vers le général, construisant pas à pas la recherche. Pour ce faire, Emilie mobilise une large palette de champs disciplinaires relevant des sciences sociales au sens large. Elle s'appuie sur l'analyse de nombreux cas concrets dont neuf sont étudiés en pro-



Paysage dans l'action, paysage en action(s)

fondeur au moyen d'une analyse documentaire des textes produits, d'entretiens auprès de personnes ressources et d'une implication sur le terrain. « *Pour analyser l'ensemble des projets développés entre 2000 et 2008 en Région wallonne et la masse d'informations recueillies, j'ai procédé à une analyse qualitative, cherchant à comprendre le sens, à découvrir les liens entre les faits accumulés plutôt qu'à les transformer en statistiques. Pour cela, j'ai construit une grille de lecture à trois entrées : les acteurs, les actions et les arguments.* »

Les dix-sept projets de paysage relevés sont répartis sur neuf territoires supra-communaux et impliquent cinquante et une communes wallonnes. Ces projets reposent sur le partenariat et la mise en relation des acteurs. « *Les processus sont ouverts et menés dans une logique de partenariat mais il s'agit surtout de partenaires administratifs et techniques. Les résultats des analyses amènent donc à relativiser les vertus mobilisatrices du paysage puisque, spontanément, il n'y a pas beaucoup de citoyens impliqués.* » Menés par des Groupes d'action locale (GAL), des Parcs naturels, un Contrat de rivière et une Maison de l'Urbanisme, les projets sont porteurs des aspirations de l'échelle locale et inscrits dans une dynamique plus large de développement territorial local.

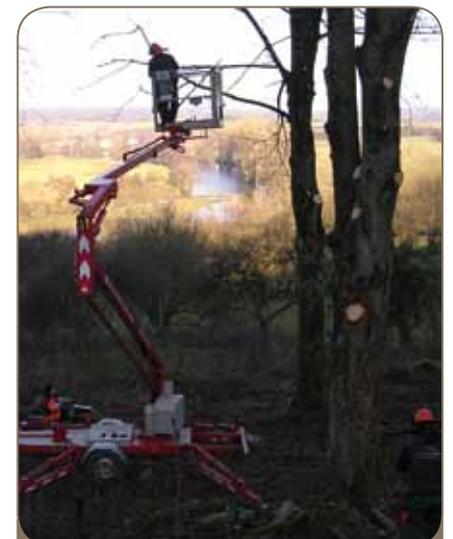
Les actions menées dans le cadre des projets de paysage s'inscrivent majoritairement dans une finalité explicitement et principalement paysagère. Les modalités d'action sont le plus souvent de type « stratégiques », privilégiant l'amélioration des connaissances (réalisation d'études ou de diagnostics), la réflexion (élaboration de programme d'actions) et la sensibilisation. Les modalités d'action « opérationnelles » sont minoritaires ; il y a peu d'actions concrètes sur le terrain au

nom du paysage : quelques plantations de haies, l'entretien des arbres têtards, le remplacement des haies de thuyas, des dégagements des points de vue, par exemple. Peu nombreuses, ces interventions sont en somme assez symboliques et stéréotypées et concernent surtout la composante végétale. Elles témoignent de la difficulté de conception et de mise en œuvre d'actions sur le paysage.

Les valeurs et registres d'action associés au paysage et révélés par les discours accompagnant les projets de paysage sont également significatifs. « *Concrètement, j'ai analysé les fiches que chaque porteur doit envoyer pour la demande de subvention et j'ai relevé les arguments avancés pour justifier le bien-fondé du projet de paysage.* » L'analyse, qui s'appuie sur la théorie des « économies de la grandeur » développée par Bolanski et Thévenot (1991), a mis en évidence qu'au sein d'un même projet, différents registres, différentes valeurs sont capables de légitimer l'action. « *La manière d'aborder le paysage n'est pas la même d'un projet à l'autre et implique des accents différents, selon les acteurs, selon le territoire : pour les uns c'est davantage une préoccupation écologique, pour les autres le paysage est une image de marque à valoriser pour attirer les touristes, pour d'autres encore c'est le cadre de vie des habitants qui importe, le patrimoine ou même une combinaison de ces éléments. Ce qui fait paysage dans un endroit n'est pas ce qui fait paysage ailleurs.* » L'analyse montre aussi que l'action paysagère suppose de construire des compromis entre ces différentes manières de penser et d'apprécier les paysages.

Les projets de paysage répondent-ils aux nouveaux défis paysagers institutionnalisés par la Convention européenne du Paysage (Florence, 2000) tels que la prise en compte de tous les paysages, la défi-

inition et la mise en œuvre de politiques du paysage autour d'actions de protection mais aussi de gestion et d'aménagement des paysages et participation du public à ces actions ? Ces projets sont-ils une bonne manière de gérer collectivement les paysages ? « *Si on fait le bilan, il est vrai que les projets mènent finalement à peu d'interventions sur le terrain mais ils participent efficacement à l'amélioration des connaissances et à la sensibilisation paysagère. Les projets de paysage sont des lieux de rencontre entre divers acteurs évoluant dans des secteurs et à des échelles différentes. En cela, ils participent d'une nouvelle gouvernance paysagère et territoriale. Ils permettent de créer du lien.* » Selon Emilie, ces initiatives devraient être encouragées tout en renforçant la participation des habitants pour que le paysage mais aussi l'émotion, l'attachement, le vécu et l'expérience quotidienne trouvent une place légitime dans le débat territorial.



Dégagement de points de vue par élagage de tilleuls à Florenville, le long de la Semois.

© Contrat de Rivière Semois (2004)